

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BE

Nom du Produit :	Forward Quant MV Offensif	Nom de l'initiateur :	FWU Life Insurance Lux S.A. (FWU)
Site web :	www.fwulife.be/info	Autorité compétente :	Commissariat aux Assurances (CAA) Luxembourg
Numéro de téléphone :	+352.2.64.94.200	Date de production :	12.06.2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Assurance-vie branche 23

Objectifs

Forward Quant MV est une police d'assurance-vie individuelle en unités de compte comprenant une assurance complémentaire : Un « Module d'Investissement en Unités de Compte » et un « Module de Prévoyance ». La police Forward Quant MV a donc un double objectif : permettre au Preneur d'assurance d'accumuler un capital à moyen et long terme, et accompagner le Preneur dans la constitution de son épargne en le protégeant en cas d'événements externes. En ce qui concerne le Module d'Investissement en Unités de Compte, le contrat vise à augmenter le capital investi en investissant ce capital dans des fonds UCITS gérés au moyen d'un système sophistiqué de gestion des risques (Système Quant). De plus, la gestion d'investissement active et adaptative assure également un contrôle technique permanent du risque d'écart des actifs (volatilité). Les fonds UCITS dépendent des fluctuations du prix ou de la valeur des actifs financiers, qui sont représentés par les Unités correspondantes. Le but du « Module de Prévoyance » consiste à protéger le souscripteur dans les conditions prévues à la section « Assurance : avantages et coûts ».

Investisseurs de détail visés

Investisseur de détail qui souhaite se constituer un capital sur le long terme, dont l'objectif principal peut être la préparation de la retraite, en versant des primes régulières sur une durée minimum de 15 ans. Ce produit comporte des couvertures des branches 2, 16 et 23. Ce produit s'adresse à un investisseur ayant une stratégie offensive qui veut profiter des opportunités des marchés. Une diminution progressive de l'exposition au risque pendant toute la durée du contrat lui permet de limiter les répercussions d'un éventuel effondrement des marchés financiers. Ce produit comprend une gestion financière active-adaptative, à la fois avant-gardiste et personnalisée, qui soulage le client dans sa prise de décision financière. Cette gestion ne demande donc pas au client de posséder des connaissances approfondies des marchés financiers.

Assurance : avantages et coûts

Le module « Prévoyance » offre une protection contre les risques suivants pendant les quinze (15) premières années de la police: Temporaire décès: Le montant du capital décès correspond à 15 fois le montant des primes payées lors de la première année multiplié par un coefficient dépendant de l'âge du Preneur d'assurance; Incapacité totale et permanente: Prise en charge des primes restant dues lorsque, à la suite d'un accident ou d'une maladie, l'état de santé correspond à une incapacité totale et permanente. Perte d'emploi : prise en charge de 50 % des primes pendant une durée de deux ans consécutifs en cas de perte d'emploi résultant d'un licenciement ou en cas de cessation d'activité pour raisons de santé pour les indépendants le tout dans les conditions fixées par les conditions générales.

Durée de vie

La durée minimum ne peut pas être inférieure à 15 ans.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce produit pendant 30 ans. Si vous rachetez votre contrat de manière anticipée, le risque de perte peut être plus élevé. De plus, un rachat anticipé peut engendrer des frais supplémentaires.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 à 3 sur 7, qui est «une classe de risque entre basse à moyenne». La valeur de votre contrat dépend des fluctuations des fonds sous-jacents. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

INVESTISSEMENT 1.000 € PAR AN

Prime d'assurance 0 € par an

1 an

15 ans

30 ans (Période de détention recommandée)

Scénarios en cas de survie

Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	230,74 €	6.045,35 €	12.420,57 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-18,59%	-9,75%	-6,18%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	249,29 €	13.682,62 €	54.049,70 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-5,82%	4,98%	5,43%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	252,24 €	15.846,72 €	73.306,11 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-3,74%	7,35%	7,40%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	255,22 €	18.475,66 €	101.616,53 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-1,62%	9,76%	9,42%
Montant investi cumulé		257,50 €	10.185,00 €	25.185,00 €

Scénario de décès

Evènement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	265,52 €	16.680,76 €	73.306,11 €
Prime d'assurance cumulée		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 30 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1.000 € par an. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le tableau ne prend en compte que le composant d'investissement du produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI FWU LIFE INSURANCE LUX S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La loi luxembourgeoise sur les compagnies d'assurances prévoit un système de protection des investisseurs. La loi consiste en un accord contractuel entre le Commissariat aux Assurances (CAA) en tant qu'autorité de contrôle, la compagnie d'assurances et une banque dépositaire. Les procédures de sécurité prévoient qu'en cas de produits d'assurance-vie, tous les dépôts des clients sont considérés comme des fonds spéciaux, distincts des autres actifs de la compagnie d'assurances. En cas d'insolvabilité de la compagnie d'assurances, le CAA peut, en vertu de la loi luxembourgeoise, geler les dépôts afin de sauvegarder les intérêts des assurés.

QUELS SONT LES COÛTS ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1.000 € par an.

COÛTS AU FIL DU TEMPS			
Investissement de 1.000 € par an Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 15 ans	Si vous sortez après 30 ans
Coûts totaux	21,25 €	3.377,25 €	15.554,70 €
Réduction du rendement par an	15,30%	5,46%	2,55%

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN		
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,07% L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00% L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00% L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Coûts récurrents	2,48% L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section relative au produit.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

La période de détention recommandée : 30 ans

À tout moment avant la date d'échéance, un rachat total peut être mis en œuvre, sans aucune restriction, et mettra fin au contrat. Un rachat partiel est également possible, à condition que le montant de rachat soit supérieur à 500 €, et que la valeur de la police reste supérieure à 1.250 €. Dans ce cas, la garantie supplémentaire à l'échéance, si applicable, sera réduite en conséquence. En cas de rachat (total / partiel) entre les années 6 à 10 de la police, une pénalité de rachat est imputée, en pourcentage du montant à racheter, et peut atteindre jusqu'à 2%. Dans tous les autres cas, la pénalité de rachat est de 0%.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Conformément à la procédure décrite dans les conditions générales, les réclamations peuvent être adressées au distributeur ou directement à FWU Life Insurance Lux S.A. (service clients). FWU Life Insurance Lux S.A., Luxembourg, Service Réclamations / marché belge; 4a, rue Albert Borschette; 1246 Luxembourg; Par fax, au numéro : +352.264.94.304; E-Mail: info@fwulife.be

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce document fait partie de la documentation précontractuelle. Veuillez également consulter les informations UCITS KID concernant l'investissement sous-jacent pour compléter les informations sur le produit avant sa création.